

# AeroGest-Key – Version 4.0IP–Armoire à clés

## Tarif 01/01/2015 - Aéroclub affilié FFA

\*\* Contrôle des départs en vols dans le cadre de la solution AéroGest-Club \*\*

Tarifs au 01/09/2014 – Frais de port inclus – Hors frais installation

Garantie **36** mois en nos locaux (Dimension du boîtier 8 clés H 400 X L 300 X P 150)



Version 16 clés

- Version 04 clés ..... 2200 € HT – extensible à 8**
- Version 08 clés ..... 2600 € HT**
- Version 12 clés ..... 3500 € HT – extensible à 16**
- Version 16 clés ..... 3900 € HT**
- Version 20 clés ..... 5400 € HT – extensible à 24**
- Version 24 clés ..... 5800 € HT**
- Version 32 clés ..... 7500 € HT – Extensible à 64 ou 128 clés**

- Module interface AéroGest-Club.....inclus sans frais
- Module interface AeroClub-Gestion .....inclus sans frais
- Autres modules : 1250€ HT

En option : Extension pour gestion des **portes d'accès** à vos locaux

### Présentation et principe – Version 3.0

- Pas de courant électrique => Pas de clés.
- A installer à coté du poste de saisie.
- AéroGest-Keys est raccordée au logiciel qui déverrouille la clé selon les autorisations définies
- Matériel robuste, Installation simple, raccordement par un câble RJ45 (ou 2 mètres en version USB).
- Ne nécessite pas l'achat de badges, les clés sont libérées par le logiciel AéroGest après contrôles.
- Documentation une page pour l'installation / Assistance téléphonique illimitée.
- AéroGest-Keys ne délivre une clé que si l'armoire est couplée au logiciel AéroGest® (liaison standard USB ou Rj 45 selon version).
- Aucun frais supplémentaire – Maintenance par échange standard des pièces.



Version 8 clés

L'affichage des contrôles est fonction du paramétrage

Contrôle Cotisation	
Contrôle solde pilote : Solde Insuffisant	
Interdit de vol	
Contrôle licence (PPL, CPL, ATPL, LAPL, BB)	
Contrôle qualification de type(SEP, MEP)	
Contrôle licence fédérale	
Contrôle délai depuis dernier vol	
Contrôle Visite médicale	
Contrôle compte cloturé	

Avec Aerogest-Club®

« La structure aéronautique est responsable de la vérification préalable de la qualification des pilotes aux commandes d'un aéronef mis à disposition par celui-ci ».